



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**COMITÉ EXÉCUTIF**

---

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
TENUE LE JEUDI 17 MARS 2022 À 9 H  
AU 300, RUE PARENT**

---

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Marc Bourcier, président  
Martin Pigeon, conseiller  
Michel Gagnon, conseiller  
Simon Vincent, greffier adjoint en remplacement

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Fernand Boudreault, directeur général  
Danny W. Paterson, directeur général adjoint – Sécurité publique et services institutionnels

---

ITEM 1.1  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

**CE-13248/22-03-17**  
ITEM 1.2

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Martin Pigeon  
Et unanimement résolu que :

**L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.**

**CE-13249/22-03-17**  
ITEM 1.3

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DU 10 MARS 2022**

---

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 11 mars 2022, une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 10 mars 2022;

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

**Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 10 mars 2022 soit approuvé.**

### **NOTE AUX MINUTES**

POINT 5.0

#### DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DE MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN PIGEON

Monsieur le Conseiller Martin Pigeon déclare son intérêt concernant le point 5.1 et se retire de toutes discussions concernant ledit point et quitte la salle des délibérations.

### **NOTE AUX MINUTES**

POINT 5.0.1

#### AMENDEMENT AU POINT 5.1

Monsieur le maire a proposé un amendement au point 5.1 afin de retirer l'organisme scouts Saint-Antoine.

L'amendement est adopté à l'unanimité des conseillers présents lors de l'amendement.

### **CE-13250/22-03-17**

ITEM 5.1

#### FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE – VOLET AIDE AU PAIEMENT D'ASSURANCES – OCTROI DES MONTANTS AUX DIVERS ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

ATTENDU QUE la Ville, par sa résolution CM-14666/21-10-05, a adopté une révision de référence du Fonds de soutien communautaire en bonifiant le budget récurrent dédié au soutien communautaire et que les modalités de distribution des sommes ont été établies dans ledit cadre de référence;

ATTENDU QU'un des volets du cadre de référence prévoit l'octroi d'une somme entre 200 \$ et 500 \$, calculée au prorata des membres résidents de Saint-Jérôme au sein de l'organisme, dans le but de fournir une assistance financière au paiement des assurances de cet organisme;

ATTENDU QUE le montant est versé à l'organisme de façon conditionnelle à la mise à jour de son dossier auprès du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, selon un échéancier prescrit et connu des organismes;

ATTENDU QUE la date limite de mise à jour des dossiers des organismes est échue;

ATTENDU QUE la recommandation favorable de la commission des affaires communautaires formulées lors de la séance régulière du 24 février 2022;

ATTENDU la recommandation de messieurs Alain Trépanier, coordonnateur au communautaire, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 28 février 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

**La trésorière soit autorisée à verser les sommes aux cinquante-deux (52) organismes ayant mis à jour leur dossier, selon le tableau joint à la présente résolution à l'exception de l'organisme scouts Saint-Antoine, représentant un montant total de 14 550 \$.**

**NOTE AUX MINUTES**

POINT 5.1.1

**RETOUR DE MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN PIGEON**

---

Monsieur le Conseiller Martin Pigeon rejoint à nouveau les délibérations de l'assemblée.

**CE-13251/22-03-17**

ITEM 7.1

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION – FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC (FADOQ) DES LAURENTIDES**

---

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme est membre de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ) des Laurentides depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme souhaite renouveler son adhésion pour l'année 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon  
Et unanimement résolu que :

**La trésorière soit autorisée à défrayer les coûts d'adhésion de 550 \$, taxes applicables incluses pour le renouvellement d'adhésion pour l'année 2022.**

**CE-13252/22-03-17**

ITEM 7.2

**DISPOSITION DES VESTES PARE-BALLES DU SERVICE DE POLICE**

---

ATTENDU QUE les vestes pare-balles ont une certaine durée de vie, ceci afin de conserver l'aspect sécuritaire requis;

ATTENDU QU'une centaine de vestes pare-balles seraient à récupérer en 2022;

ATTENDU la recommandation de messieurs Philippe Roques, chef de la Division du soutien administratif et des affaires policières, et Danny W. Paterson, directeur du Service de police, datée du 7 mars 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

**La Ville autorise que les vestes pare-balles, qui sont normalement détruites en cours d'année, soient plutôt données à l'Église Orthodoxe Ukrainienne de Sainte-Sophie afin d'être utilisées pour la protection de la population civile ukrainienne et des organisations humanitaires dans le cadre du conflit armé présentement en cours.**

**CE-13253/22-03-17**

ITEM 8.1

LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE SECTION LOCALE 1017 – RECONDUCTION DE LA LETTRE D'ENTENTE INTITULÉE « PROJET PILOTE PRIME DE DISPONIBILITÉ – PRÉPOSÉ AU SOUTIEN DES OPÉRATIONS ET SECRÉTAIRE »

---

ATTENDU les besoins du Service des travaux publics afin de répondre aux urgences en temps supplémentaires pour la période s'étendant du premier lundi du mois de novembre au dernier vendredi du mois de mars;

ATTENDU la recommandation de mesdames Geneviève D'Anjou, conseillère et Marie-Ève Bessette, directrice du Service de la gestion du capital humain, datée du 25 février 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon  
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville entérine la lettre d'entente à intervenir avec la Ville de Saint-Jérôme et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1017.**
- 2.- **Le maire ou en son absence la mairesse suppléante, la greffière et la conseillère du Service du capital humain soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer ladite lettre d'entente pour et au nom de la Ville de Saint-Jérôme.**

**CE-13254/22-03-17**

ITEM 8.2

LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET L'ASSOCIATION DES CADRES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME – PRIME DE GARDE AU SERVICE DES FINANCES

---

ATTENDU les dispositions sur les horaires de travail prévues à l'article 10 de l'Entente sur les modalités de travail des cadres de la Ville de Saint-Jérôme (ci-après appelée l'Entente);

ATTENDU QUE la fonction de chef de la Division des revenus ou son remplaçant nécessite d'être disponible en dehors des heures normales de bureau les soirs de semaine ainsi que les fins de semaines en raison des activités qu'elle supervise à la gare intermodale;

ATTENDU les annexes « E » à « H » de « l'Entente » prévoyant une indemnité hebdomadaire de quatre cent vingt-deux virgule trente (422,30 \$) dollars indexée pour certains cadres qui doivent effectuer une semaine de garde complète, et ce, pour des interventions similaires à celles requises par la chef de la Division des revenus en dehors des heures de travail;

ATTENDU la volonté des parties d'assurer une équité entre tous les employés cadres, dans le traitement d'allocation pour la garde;

ATTENDU la recommandation de mesdames Geneviève D'Anjou, conseillère et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 21 février 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon  
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville entérine la lettre d'entente à intervenir la Ville de Saint-Jérôme et l'Association des cadres municipaux de la Ville de Saint-Jérôme.**

- 2.- **Le maire ou en son absence la mairesse suppléante, la greffière et la conseillère du Service du capital humain soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer ladite lettre d'entente pour et au nom de la Ville de Saint-Jérôme.**

**CE-13255/22-03-17**

ITEM 8.3

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET L'ASSOCIATION DES CADRES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME – PRIME DE GARDE AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

---

ATTENDU QUE depuis le 7 janvier 2022, le procureur à la cour municipale ou son remplaçant de même que la greffière ou la greffière adjointe seront requis d'être disponibles le jour durant les samedis et dimanches dans l'éventualité où des comparutions de détenus avaient lieu;

ATTENDU les annexes « E » à « H » de « l'Entente » prévoyant, une indemnité hebdomadaire de quatre cent vingt-deux virgule trente (422,30 \$) dollars indexée pour certains cadres qui doivent effectuer une semaine de garde complète;

ATTENDU la volonté des parties d'assurer une équité entre tous les employés cadres, dans le traitement d'allocation pour la garde;

ATTENDU QUE la garde lors de jours de fin de semaine entraîne plus d'inconvénients que lors des jours de semaine;

ATTENDU la recommandation de mesdames Geneviève D'anjou, conseillère et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 21 février 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon  
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville entérine la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Jérôme et l'Association des cadres municipaux de la Ville de Saint-Jérôme.**
- 2.- **Le maire ou en son absence la mairesse suppléante, la greffière et la conseillère du Service du capital humain soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer ladite lettre d'entente pour et au nom de la Ville de Saint-Jérôme.**

**CE-13256/22-03-17**

ITEM 8.4

**NOMINATION – « SERGENT DÉTECTIVE » - SERVICE DE POLICE**

---

ATTENDU la note de service de monsieur Danny W. Paterson, directeur du Service de police, datée du 28 janvier 2022;

ATTENDU la retraite de monsieur Pierre Tremblay en date du 1<sup>er</sup> février 2022;

ATTENDU l'article 18 de la convention collective de l'Association des policiers de Saint-Jérôme Métropolitain inc. concernant les promotions et le processus de sélection;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 9 février 2022;

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville entérine la nomination de monsieur Olivier Bédard à titre de sergent détective au Service de police, en date du 1<sup>er</sup> février 2022, aux conditions stipulées dans la convention collective de l'Association des policiers de Saint-Jérôme Métropolitain inc.**
- 2.- **La Ville entérine la nomination de madame Marie-Pier Dufour, à titre de policière permanente, en date du 1<sup>er</sup> février 2022.**
- 3.- **La Ville entérine la nomination de madame Alexia Duperron à titre de policière auxiliaire, en date du 1<sup>er</sup> février 2022.**

### **CE-13257/22-03-17**

#### ITEM 8.5

#### NOMINATION – « SERGENT DÉTECTIVE » - SERVICE DE POLICE

ATTENDU la résolution CM-14755/21-11-23 autorisant la création d'un (1) poste temporaire de sergent détective au 1<sup>er</sup> janvier 2022, d'une durée de 5 ans;

ATTENDU la note de service de monsieur Danny W. Paterson, directeur du Service de police, datée du 30 janvier 2022;

ATTENDU l'article 18 de la convention collective de l'Association des policiers de Saint-Jérôme Métropolitain inc. concernant les promotions et le processus de sélection;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 9 février 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

**La Ville entérine la nomination de madame Isabelle Gauthier à titre de « sergent détective » au Service de police, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022, aux conditions prévues à la convention collective de l'Association des policiers de Saint-Jérôme Métropolitain inc.**

### **CE-13258/22-03-17**

#### ITEM 8.6

#### EMBAUCHE D'UN « ANALYSTE EN URBANISME » - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU la nécessité de doter le poste d'analyste en urbanisme créé lors du Conseil Municipal du 15 février 2022;

ATTENDU la tenue d'entrevues par vidéoconférence les 7, 8, 9 et 13 décembre 2021 par le comité de sélection formé de mesdames Julie Desrosiers, chef de la Division de la planification et de la réglementation, de Rachel Désilets-Comeau, chef de la Division de la planification et de la réglementation, toutes deux au Service de l'urbanisme et du développement durable ainsi que Mélanie Théberge, chef de la Division de la planification et du développement au Service de l'ingénierie.

ATTENDU le « Rapport du comité de sélection » préparé par madame Kim McRae, conseillère au Service du capital humain, au nom du comité de sélection;

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service de la gestion du capital humain, datée du 8 mars 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

**Monsieur Guillaume Fortier soit embauché à titre de « d'analyste en urbanisme » au Service de l'urbanisme et du développement durable, à compter du 11 avril 2022, aux conditions stipulées à l'offre d'emploi jointe à la présente résolution.**

**CE-13259/22-03-17**  
ITEM 9.1

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

Il est proposé par : Martin Pigeon  
Et unanimement résolu :

**QUE la séance soit levée.**

Le président ,

Le greffier adjoint en remplacement,

---

MARC BOURCIER

---

SIMON VINCENT, avocat

/sw



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

TENUE LE JEUDI 17 MARS 2022 À 9 H

**INDEX DES RÉOLUTIONS**

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	PAGE
	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	81
CE-13248/22-03-17	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	81
CE-13249/22-03-17	1.3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 10 MARS 2022	82
NOTE AUX MINUTES ***	5.0	DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DE MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN PIGEON	82
NOTE AUX MINUTES ***	5.0.1	AMENDEMENT AU POINT 5.1	82
CE-13250/22-03-17	5.1	FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE – VOLET AIDE AU PAIEMENT D'ASSURANCES – OCTROI DES MONTANTS AUX DIVERS ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	82
NOTE AUX MINUTES ***	5.1.1	RETOUR DE MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN PIGEON	83
CE-13251/22-03-17	7.1	RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION – FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC (FADOQ) DES LAURENTIDES	83
CE-13252/22-03-17	7.2	DISPOSITION DES VESTES PARE-BALLES DU SERVICE DE POLICE	83
CE-13253/22-03-17	8.1	LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE SECTION LOCALE 1017 – RECONDUCTION DE LA LETTRE D'ENTENTE INTITULÉE « PROJET PILOTE PRIME DE DISPONIBILITÉ – PRÉPOSÉ AU SOUTIEN DES OPÉRATIONS ET SECRÉTAIRE »	84
CE-13254/22-03-17	8.2	LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET L'ASSOCIATION DES CADRES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME – PRIME DE GARDE AU SERVICE DES FINANCES	84
CE-13255/22-03-17	8.3	LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET L'ASSOCIATION DES CADRES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME – PRIME DE GARDE AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES	85
CE-13256/22-03-17	8.4	NOMINATION – « SERGENT DÉTECTIVE » - SERVICE DE POLICE	85
CE-13257/22-03-17	8.5	NOMINATION – « SERGENT DÉTECTIVE » - SERVICE DE POLICE	86



## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE-13258/22-03-17	8.6	EMBAUCHE D'UN « ANALYSTE EN URBANISME » - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	86
CE-13259/22-03-17	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	87